

Schœlcher, le 15 septembre 2020

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
De Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
Mesdames et Messieurs les Principaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs

Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

SCIENCES
DE LA VIE
ET DE LA TERRE

Dossier suivi par
Florence GODARD

Téléphone
05.96.52 27 28

Fax
05.96.52 27 29

Mel
Ce.ipr
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex

Objet : Mise en activité des élèves en S. V. T.

Référence : IPR/FG/MJB/N° 20 – 95

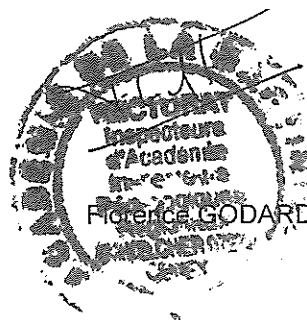
Madame, Monsieur le Chef d'établissement, Cher Collègue,

Les enseignants de SVT s'interrogent sur la mise en activité des élèves dans la situation sanitaire actuelle. Aussi je vous serais reconnaissante de bien vouloir leur transmettre la note ci-jointe. Garantir la formation des élèves aux compétences spécifiques des sciences expérimentales nécessite, pour se maintenir en cette période, quelques arguments de bon sens qui sont rassemblés dans cette note conjointe IA-IPR de SVT- Inspectrice SST.

Il est indispensable que dans le cadre des salles spécialisées de SVT, les enseignants disposent en quantité suffisante d'eau, savon et ou gel hydroalcoolique, désinfectant et support papier ou tissu pour nettoyer les matériels.

Je vous remercie, par avance, de l'attention qui sera portée à cette note.

Bien cordialement,



P. J. : 1 note

CONSEILS POUR LA MISE EN ACTIVITE DES ELEVES EN SVT

Sept 2020

Des comportements de bon sens s'imposent, alliant mise en place des conditions de construction des compétences spécifiques de la discipline et précautions sanitaires.

Le port du masque est obligatoire, celui-ci ne doit pas être retiré pendant la totalité de la séance.

Chaque séance débute par le lavage des mains, de préférence à l'eau et au savon (à défaut au gel hydro-alcoolique) puis se poursuit par la désinfection du poste de travail à l'aide de désinfectant passé à l'aide de lavette en tissu lavable ou d'essuie-tout, ou de lingettes jetables.

La ventilation naturelle doit être encouragée et à minima l'aération des salles réalisée entre deux séances. L'utilisation de la climatisation pendant la séance est possible mais en mettant la ventilation au niveau le plus bas.

Au cours de la séance, le lavage de mains doit se reproduire à chaque fois qu'il y a utilisation de matériel partagé (avant et après utilisation).

Utilisation de matériel partagé :

Le matériel spécifique doit être utilisé afin de garantir l'apprentissage de son usage mais on veillera à repenser les séances en limitant ce partage (sans l'interdire).

Clavier, souris d'ordinateur et tout autre matériel seront désinfectés à l'aide de produit désinfectant ou de lingette. Pour les microscopes, loupes, on s'attachera particulièrement au nettoyage de l'oculaire (attention de bien sécher le désinfectant afin qu'il n'altère pas le microscope ou la loupe).

Pour protéger les appareils, il est recommandé de recouvrir les claviers d'ordinateurs de film étirable ou de demander à chaque élève de poser une pochette transparente et de désinfecter le support transparent

A chaque fin de séance, les élèves procèdent à la désinfection de leur poste de travail.

Ces temps de désinfection à l'entrée et à la sortie de la salle de TP participent à l'apprentissage et l'acquisition de l'autonomie en matière de sécurité dans les conditions de laboratoire.

Le prêt de matériel individuel entre élève doit se limiter : on encouragera autant que faire se peut à ce que chaque élève dispose de son matériel personnel ainsi que de sa propre blouse de TP.

Points de vigilance

- *Vigilance : gel hydro alcoolique inflammable*
- *Pas d'eau et de savon à proximité d'un montage électrique*
- *Fonctionnement des hottes aspirantes non compatible avec la ventilation naturelle penser à l'utilisation alternée.*
- *Les salles peuvent être climatisées mais la ventilation doit être mise à la vitesse minimum.*